

SECTION II – CALCUL DE LA PÉNALITÉ D'IMPÔT À PAYER

Partie I – Calcul de la pénalité d'impôt à payer sur le report de cotisations excédentaires versées avant 1991 qui sont assujetties à l'impôt

• Remplir la partie I si vous avez un report de cotisations de ce genre que vous n'avez pas retirées avant le 1^{er} février de l'année que vous avez indiquée au recto de cette déclaration.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
1 Cotisations excédentaires au début du mois (solde assujetti à l'impôt du mois précédent*)													
2 Moins : Cotisations que vous avez retirées au cours du mois													Total
3 Solde assujetti à l'impôt. Si le résultat est négatif, inscrire zéro.													\$
4 Impôt : 1 % du solde assujetti à l'impôt													** \$

* Pour janvier, inscrire le solde assujetti à l'impôt qui figure dans la colonne «Déc.», partie I, section II de votre déclaration T1-OVP de l'année précédente.

** N'oubliez pas de transcrire ce montant à la case 14, partie II, section II de cette déclaration.

Partie II – Calcul de la pénalité d'impôt sur l'excédent cumulatif des cotisations, selon la ligne 12 de la section I

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
1 Inscrivez vos cotisations à des REER non déduites, établies à la fin du mois précédent. (Pour janvier, il s'agit du montant de la ligne 3, section I de la présente. Pour les autres mois, inscrire le montant qui figure à la ligne 5 ci-dessous dans la colonne du mois précédent.)													
2 Inscrivez les cotisations que vous avez versées à des REER au cours du mois.*													
3 Additionner les lignes 1 et 2 pour le mois.													
4 Inscrivez les paiements de REER et de FERR que vous avez reçus (ou qui sont réputés avoir été reçus par vous) dans le mois.**													
5 Soustraire la ligne 4 de la ligne 3. Ce sont vos cotisations à des REER non déduites, établies à la fin du mois.													
6 Inscrivez votre maximum déductible au titre des REER pour l'année, sans tenir compte d'aucun FESP net pour l'année.													
7 Inscrivez 8 000 \$ si vous aviez au moins 19 ans au cours de l'année.													
8 Additionner la ligne 6 et la ligne 7 pour le mois.													
9 Inscrivez votre FESP net à partir du mois où il est survenu.***													
10 Soustraire la ligne 9 de la ligne 8. Si le résultat est négatif, inscrire zéro.													Total
11 Soustraire la ligne 10 de la ligne 5. Si le résultat est négatif, inscrire zéro. C'est votre MONTANT ASSUJETTI À L'IMPÔT pour le mois.													\$
12 Impôt : Inscrivez 1 % de votre MONTANT ASSUJETTI À L'IMPÔT.													\$

* Ne compter aucune cotisation à un REER que vous avez utilisée pour réduire le montant calculé à la ligne 1 de la section I.

** Paiements de REER et de FERR que vous avez reçus (ou qui sont réputés avoir été reçus par vous) dans le mois. Ne pas compter la fraction de ces paiements pour laquelle un montant sera déduit, à titre de transfert à un autre FERR, à une rente admissible ou à un autre REER, pour l'année que vous avez indiquée au recto de cette déclaration. Ne pas compter non plus les paiements de REER que vous avez reçus et utilisés pour réduire la pénalité d'impôt calculé dans la partie I de la section II, sur le report de cotisations excédentaires.

*** Par exemple, si votre FESP est survenu en novembre, il ne faut l'inscrire que pour novembre et décembre.

Votre paiement doit être effectué dans les 90 jours suivant la fin de l'année que vous avez indiquée au recto de cette déclaration. Annexer un chèque ou mandat à l'ordre du Receveur général. Ne pas envoyer d'argent comptant.

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

13 Total de l'impôt sur le MONTANT ASSUJETTI À L'IMPÔT, selon la ligne 12 ci-dessus de la partie II.	
14 Additionner : Total de l'impôt sur le solde assujetti à l'impôt, selon la ligne 4 ci-dessus de la partie I.	
15 Total de la pénalité d'impôt à payer	
16 Somme ci-jointe	\$

Attestation

Par ma signature ci-dessous, j'atteste que les renseignements fournis dans la présente sont vrais, exacts et complets.

Numéro de téléphone

Date

Signature